

Le Conseil des Églises de Cuba répond aux menaces de Washington



La Havane, 23 janvier (RHC).- Le Conseil des Églises de Cuba a qualifié de préoccupante la menace que Washington a fait planer sur l'avenir des relations bilatérales par la décision de raccourcir à 45 jours le temps de la suspension de l'article 3 de la loi Helms-Burton. Un article controversé qu'aucune administration n'a voulu mettre en application depuis l'approbation de la loi en octobre 1996.

Cet article donne le feu vert aux anciens propriétaires de biens nationalisés dans les premières années du gouvernement révolutionnaire pour porter plainte devant des tribunaux des États-Unis contre ceux qui font usage de leurs anciennes propriétés à Cuba. Dans un communiqué signé par le révérend Antonio Santana, le Conseil des Églises de Cuba rappelle que les États-Unis avancent comme prétexte un soi-disant manque de démocratie à Cuba ce qui est « tout à fait faux » souligne le texte qui relève que dans notre pays c'est le peuple qui gouverne pour le bien de tous et non pour celui d'une minorité.

Par ailleurs, l'Alliance Martiana qui rassemble des organisations des migrants

cubains souligne dans une note que l'esprit et la lettre de cet article s'avère interventionniste et va à l'encontre du droit de Cuba à la souveraineté et à l'autodétermination et à l'arrêt de la Cour suprême des États-Unis sur cette question.

L'Alliance Martiana souligne que le blocus économique, commercial et financière, en vigueur depuis près de 60 ans, constitue une politique génocidaire qui affecte le bien-être du peuple cubain et son droit incontestable de vivre et de se développer en paix.



Radio Habana Cuba